



12 MAI 2025

EUROPE INFO HEBDO



PASSEPORTS DORES, MERZ ET NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES.

Bonne lecture!

Elise BERNARD,
Loïc DE L'EPINE,
Edouard GAUDOT.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT

JUSTICE, MALTE, SANCTIONS,
PÉPITE

Le 29 avril 2025, la Cour de justice de l'Union européenne rend un arrêt majeur dans l'affaire opposant la Commission européenne à Malte déclarant que le régime maltais de citoyenneté 'par investissement' est contraire au droit de l'Union européenne. Ce que l'on appelle communément les "golden visas" ou "golden passports" permettent d'obtenir un droit de séjour voire une citoyenneté en échange d'investissements. Ce qui, au regard des effets attendus des sanctions économiques, à destination des défenseurs d'intérêts russes proche du Kremlin, pose indiscutablement problème.

- En juillet 2020, Malte adopte des règlements établissant des règles détaillées pour l'acquisition de la « citoyenneté maltaise par naturalisation pour services exceptionnels par investissement direct ».
 - Dans le cadre de ce régime, les investisseurs non européens pouvaient demander à être naturalisés s'ils remplissaient un certain nombre de conditions, principalement de nature financière.
- La Commission européenne soutient que ce régime accordant la naturalisation en échange de paiements ou d'investissements prédéterminés à des personnes - sans lien réel avec Malte - constitue une violation des règles relatives à la citoyenneté de l'Union et du principe de coopération loyale.
 - C'est sur ce fondement qu'elle engage une action contre cet État membre devant la Cour de justice.
- Les juges de Strasbourg estiment qu'en établissant et en exploitant un régime de citoyenneté par investissement Malte procède à une commercialisation de l'octroi de sa nationalité d'un État membre et, par extension, de la citoyenneté de l'UE.
 - Malte a donc enfreint le droit de l'UE.
 - Certes, chaque État membre est libre de fixer les conditions dans lesquelles il accorde ou retire sa nationalité
 - Toutefois, cette liberté doit être exercée dans le respect du droit de l'UE.
- Ils précisent d'ailleurs que la citoyenneté de l'Union garantit la libre circulation au sein d'un espace commun de liberté, de sécurité et de justice.
 - Cet espace commun repose d'abord que la confiance mutuelle entre les États membres et la reconnaissance mutuelle des décisions nationales.
 - Donc les États membres doivent s'abstenir de toute mesure susceptible de compromettre cette coopération loyale.
 - On comprend en conséquence que la citoyenneté de l'UE incarne une solidarité fondamentale entre les États membres, basée sur un ensemble d'engagements réciproques.
- Commercer une telle citoyenneté ne permet pas d'établir le lien nécessaire de solidarité et de bonne foi entre un État membre et ses citoyens, ni d'assurer la confiance mutuelle entre les États membres, et constitue donc une violation du principe de coopération loyale.
 - Cette possibilité d'acheter une citoyenneté européenne existe depuis 2014.
 - On estime que près de 1000 golden visas ont été accordés et dans une mesure significative à des citoyens russes.
 - 2014, donc spécifiquement au moment du tout premier train de sanctions consécutifs à l'annexion de la Crimée par les troupes russes.



EUROPE GÉOPOLITIQUE

ALLEMAGNE, ELECTIONS, **MERZI**

Zeitenwende enfin (EIH 8/12/22)? Le changement ne vient pas toujours de là où on l'attendait. Le vent de transformation que devait porter la "coalition tricolore" et ses deux forces de modernisation verte et libérale, a tourné court (EIH 21/4/24). La faute au contexte géopolitique, certainement, mais aussi aux conservatismes dogmatiques de chacun des trois partenaires, aux blocages institutionnels allemands et à la personnalité peu audacieuse d'un chancelier social-démocrate élu "par défaut" en 2021.

- L'arrivée au pouvoir de F. Merz, qui s'est toujours présenté comme l'anti-Merkel, pourrait-elle relancer l'Europe ?
 - Son accession au pouvoir survient à un moment de bascule stratégique pour l'Europe, où les menaces extérieures se doublent d'une crise économique intérieure.
 - Elle a aussi déjà fait bouger les lignes en Allemagne.
 - Déjà dans le raté inédit du scénario de son élection le 6 mai 2025. Merz a dû en effet attendre le second tour pour être élu Chancelier.
 - Il débute son mandat dans un climat de défiance, frappé d'emblée par des dissensions internes à sa coalition CDU-SPD et aux défiance dans son propre camp.
 - Il incarne cependant, à 69 ans, un conservateur pur, ancien financier, dont le style direct tranche avec l'atavique prudence allemande des années Merkel.
- Affaibli par l'échec au premier tour et par une extrême droite (AfD) en progression, F. Merz n'a d'autre choix que de démontrer rapidement sa capacité à gouverner et à incarner un « leadership » européen, et l'indépendance face aux Etats-Unis.
 - Il s'agit d'une position qu'il a déjà clairement assumée publiquement.
 - Son discours inaugural est clair sur ses objectifs qui sont de :
 - réarmer l'Allemagne,
 - restaurer sa compétitivité,
 - assurer une fermeté migratoire
 - et resserrer les liens avec Paris et Varsovie.
- Sur le plan économique, Merz surprend et est contesté au sein même du parti libéral-conservateur.
 - En effet, l'annonce d'un plan d'investissement public massif de 500 milliards d'euros sur dix ans revient sur une promesse de campagne :
 - ne pas assouplir les règles nationales très strictes de dépenses budgétaires.
 - L'objectif poursuivi est de sortir l'économie allemande de son marasme, pour celle qui a connu deux années de récession, et de désindustrialisation rampante du fait d'un manque d'investissement criant.
 - La levée du frein constitutionnel à la dette acte dès lors un tournant historique.
 - Cette relance ambitieuse vise à moderniser les infrastructures et à financer un réarmement militaire, dans un contexte de menace russe accrue et d'incertitude quant à l'avenir de l'OTAN.
 - Toutefois, ce virage inquiète une partie de sa base conservatrice, qui redoute un retour de l'inflation et un affaiblissement des finances publiques.
- Sur le plan politique, Merz devra également contenir la poussée de l'AfD.
 - Prospérant sur le rejet de l'immigration et la défiance envers les élites, le parti d'extrême droite avait réclamé de nouvelles élections législatives après l'échec au premier tour de Merz, remettant ainsi en cause sa future légitimité électorale.

EUROPE GÉOPOLITIQUE

ALLEMAGNE, FRANCE, ELECTIONS,
FRITZ & MANU

Fidèle à son engagement européen, F. Merz s'est rendu à Paris le lendemain matin de son investiture. Avec Emmanuel Macron, il partage un passé dans la finance, un goût pour les déclarations tranchées et une ambition pour l'Europe. Après les années de discordes entre Macron et Scholz, ce rapprochement personnel laisse entrevoir une relance du couple franco-allemand.

- Les deux dirigeants affichent leur volonté de travailler sur les grands dossiers européens : défense, réindustrialisation, immigration, réforme du pacte budgétaire. Cependant, les divergences restent fortes.
 - Paris pousse pour un nouvel emprunt européen pour financer le réarmement,
 - ce que Berlin – sous pression de la CDU – rechigne à accepter.
 - Sur le nucléaire, sur le Mercosur, ou sur la place de la France dans la dissuasion européenne, il apparaît quelques nuances dans leur positionnement respectif.
 - Si, la France pousse à l'investissement et à la souveraineté, l'Allemagne reste plus prudente et libérale.
- F. Merz s'engage pour une Europe plus souveraine, moins dépendante des États-Unis, plus unie face aux crises.
 - Sa vision repose sur une relance du « triangle de Weimar », groupe de rencontre, de dialogue et d'échange informel entre la France, l'Allemagne et la Pologne.
 - En visite à Varsovie, dans la même journée que sa visite à Paris, Merz promeut ainsi l'idée que l'Europe ne peut plus se construire à deux.
 - Il revient aux vieux équilibres européens, avec la Pologne dans l'ancien rôle du Royaume-Uni qui contre balance le couple franco-allemand.
 - Cette volonté de normaliser des relations détériorées par huit années de tensions avec les très conservateurs du PiS vise à ancrer davantage l'Allemagne à l'Est de l'Europe.
 - En particulier dans la perspective d'une dissuasion commune face à Moscou.
- Par ailleurs, il prône la réforme du pacte de stabilité et le renforcement de la défense européenne.
 - Cependant, son pragmatisme le pousse aussi à ménager les industriels allemands, à freiner sur les normes environnementales, et à plaider pour une ratification rapide de l'accord UE-Mercosur.
 - À Bruxelles, il peut compter sur un réseau allemand puissant, à commencer par Manfred Weber, qui préside la première force politique européenne, le PPE.
 - Pourtant, sa position reste fragile :
 - ses alliés, dont le SPD, sont divisés sur l'ampleur des réformes ;
 - ses relations avec Ursula von der Leyen, issue de la CDU mais proche de Merkel, sont froides ;
 - et ses hésitations sur les questions militaires pourraient vite l'isoler.



GREEN DEAL

AGRICULTURE,

NOGM'PAS!

Alors, OGM ou pas ? Les Nouvelles Techniques Génomiques sont dans les tubes législatifs européens depuis 2023 quand la Commission a proposé une réglementation pour les encadrer, avec des règles plus souples pour que pour les OGM interdits dans l'UE. Ces NTG, telles que CRISPR/Cas9, permettent de modifier le génome des plantes avec une précision sans précédent. Mais contrairement aux OGM "classiques", ces techniques peuvent produire des modifications similaires à celles observées dans la nature ou par sélection traditionnelle, comme l'hybridation. Elles offrent un champ d'application très élargi, mais comme le souligne l'ANSES, elles nécessitent aussi une évaluation des risques au cas par cas, une surveillance post-commercialisation et une prise en compte des enjeux socio-économiques. Leur statut juridique reste débattu. D'où l'importance d'un débat démocratique pour encadrer ces innovations.

- Sous impulsion de la présidence polonaise, le 14 mars 2025, le Conseil de l'Union européenne adoptait son mandat de négociation sur la réglementation des plantes issues des NTG.
 - Ce mandat établit deux catégories de NTG :
 - la catégorie 1, assimilée aux plantes conventionnelles, exemptée des règles OGM mais avec étiquetage des semences ;
 - la catégorie 2, soumise à la législation OGM existante.
 - Les États membres peuvent interdire la culture des NTG de catégorie 2 sur leur territoire et prendre des mesures pour éviter leur présence involontaire, notamment dans l'agriculture biologique.
 - Le mandat introduit également des obligations de transparence sur les brevets associés aux NTG de catégorie 1, via une base de données publique,
 - et prévoit la création d'un groupe d'experts sur les brevets ainsi qu'une étude d'impact de la Commission.
- Le Parlement avait adopté la sienne l'année dernière, mais avant les élections.
 - Il proposait d'exempter les NTG de catégorie 1, proches des plantes conventionnelles, des règles OGM, tout en interdisant leur utilisation en agriculture biologique.
 - Les NTG de catégorie 2 restent soumises à la législation OGM.
 - Les députés demandent également l'interdiction totale des brevets sur les NTG pour éviter des dépendances pour les agriculteurs.
 - Une position du Parlement plutôt favorable, malgré des nuances.
 - Le député Pascal Canfin (FR-Ren) alors président de la commission ENVI y voyait un instrument pour lutter contre la crise agricole et le stress climatique.



GREEN DEAL



AGRICULTURE,

NEW KIDS ON THE SOIL

Les trilogues (négociations entre les positions des institutions) sur le NGT ont donc commencé. Avec plusieurs points d'achoppement. Le site Contexte en fait la liste: équivalence au conventionnel, l'évolution dynamique de la réglementation, la propriété intellectuelle et la brevetabilité, l'étiquetage et l'information aux consommateurs, l'impact sur l'agriculture biologique.

- Parmi les enjeux des négociations, la brevetabilité en est un des majeurs, soulignait déjà Le Monde en 2023.
 - C'est "le sujet problématique", rappelle *Contexte*.
 - Les risques vont du monopole de grandes entreprises, aux problèmes d'accessibilité des semences, à la potentielle marchandisation de traits spécifiques qui se retrouvent dans la nature.
- Sur ce dernier point, le Parlement s'oppose aux représentants des Etats.
 - L'objectif est d'éviter aux derniers petits semenciers européens une insoutenable concurrence avec les plus puissants, les exposant à des "poursuites en contrefaçon".
 - Cette position critiquée par les Etats qui y voient une façon d'accroître la compétitivité agricole et technologique européenne.
- Cette position équilibrée du Parlement européen est aussi critiquée par les activistes anti-OGM.
 - Ils refusent les NGT dans la continuité de leur combat, et considèrent la position du Parlement comme trop conciliante.
 - L'opposition a commencé, avec des actions coup de poing comme en Italie du nord l'année dernière, à l'image de celles qui firent la notoriété des anti-OGM de l'époque.
 - Au-delà des seules questions philosophiques sur la manipulation du vivant qui engagent les croyances et les représentations, se trouvent - au cœur du débat - :
 - la question de la souveraineté alimentaire ;
 - la défense d'un modèle économique agricole qui ne repose pas que sur la puissance de l'agro-industrie.